

DECISION DU MAIRE

N° 264

DATE
27 mars 2024

Attribution du marché n° 24-051, relatif à une mission de conseil immobilier et d'aménagement opérationnel

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R. 2122-8, relatif à la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité pour la Ville de disposer de conseils en stratégie immobilière et d'aménagement,

Considérant que la Société TRIPTYQUE dispose des compétences nécessaires et répond aux besoins exprimés par la Ville,

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, d'attribuer le marché à la Société TRIPTYQUE pour un montant de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC,

DÉCIDE :

Article 1 :

De confier le marché n° 24-051, relatif à une mission de conseil immobilier et d'aménagement opérationnel à la Société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	ATTIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DU MARCHE
Mission de conseil immobilier et d'aménagement opérationnel	TRIPTYQUE 840, Chemin de la Nourée 78670 VILLENES-SUR-SEINE	36 000 € HT Soit 43 200 € TTC

Article 2:

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de réception de la notification.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 28/03/2024